

Dring!
Dring!
Dring!



Guide Déficience auditive

Table des matières

1. Introduction

2. Définition et répercussions sur le plan pédagogique

- 2.1 La déficience auditive
- 2.2 La culture sourde
- 2.3 Les différents modes de communication
- 2.4 Les répercussions sur le plan pédagogique

3. Les aides possibles

- 3.1 Le Service d'accueil et d'accompagnement tel que défini dans le décret Enseignement Supérieur Inclusif paru le 30 janvier 2014 - * L'interprétation
- 3.2 A quoi peut être attentif le corps professoral ?
 - La communication
 - L'organisation de l'espace
 - L'adaptation didactique

4. Les références/Liens utiles

5. Fiche personnelle

- 5.1 Description du trouble
- 5.2 Volet académique
- 5.3 Volet informatif





1. Introduction

Accueillir un étudiant présentant dans sa classe

« Un étudiant présentant une déficience auditive est avant tout un étudiant, une personne qui désire apprendre et communiquer comme tout un chacun ; nous ne pouvons le cantonner dans son handicap : il présente les mêmes besoins fondamentaux qu'un étudiant tout venant. L'adaptation de l'école à sa situation particulière consiste à le traiter ni tout à fait comme les autres ni complètement différemment, mais équitablement en respectant ses différences et en lui donnant les moyens d'accéder aux apprentissages. »



2.2. La culture sourde

Contrairement à la vision commune portée sur la surdité, beaucoup de personnes qui présentent une surdité profonde considèrent leur particularité plus rattachée à leur culture et à la langue des signes plutôt qu'à un handicap. Ils ont dès lors la conviction de partager entre eux une certaine manière de voir et d'appréhender le monde, de s'exprimer et d'interagir avec ce qui les entoure. La langue des signes et la culture sourde sont alors indissociables.

Cependant, chaque personne sourde étant unique, chacun tente de s'inscrire dans la société selon le mode qui lui convient le mieux : certaines personnes sourdes ou malentendantes se conforment au monde des entendants, rejetant tout élément de la culture sourde et évitant la prise en compte de leur déficience auditive. D'autres éprouvent un sentiment de malaise dans les deux cultures, ne se sentant appartenir à aucune. D'autres aussi vivent, s'adaptent aux deux cultures auxquelles elles se sentent appartenir et combinent alors leurs richesses.

2.3. Les différents modes de communication

- Communication parlée : en fonction du degré de surdité, de l'âge d'apparition du handicap, de la stimulation du milieu familial et du bénéfice de l'appareillage, certains développent un mode de communication orale. Dans certaines situations, cela demande un niveau de concentration, de lecture labiale et de compensation intellectuelle élevé.
- Communication signée : la langue des signes est une langue à part entière qui est pratiquée par la communauté des sourds et qui possède une grammaire et un vocabulaire propres. C'est une langue gestuelle, visuelle, qui utilise les trois dimensions de l'espace (hauteur, largeur et profondeur) à des fins grammaticales. L'expression du visage et les mouvements du corps assurent également une fonction grammaticale et d'intonation.
- Communication codée : pour les syllabes qui ne sont pas visibles sur les lèvres, la configuration et/ou le mouvement de la main près du visage permettent de les différencier. Il existe plusieurs codes : l'AKA (Alphabet des Kinèmes Assistés) et la LPC (Langue Française Parlée Complétée).

▪ Communication écrite : l'accès à la communication écrite pour des personnes sourdes est généralement compliqué étant donné les difficultés d'accès à la phonologie précise de la langue parlée. Pour les personnes sourdes n'ayant pas de communication orale, la langue française écrite n'a aucune résonance dans leur « mémoire auditive ». Par contre, pour ceux qui ont la possibilité de développer un langage parlé étendu, l'accès à la langue écrite est plus aisé. Persistent néanmoins des lacunes au niveau du vocabulaire, de l'expression, de l'abstraction et de la culture générale. Pour les personnes « signantes », la grammaire, la syntaxe et la forme de la langue des signes ne correspondent en rien à la langue française écrite. La personne sourde peut avoir tendance à écrire comme elle « signe » c'est à dire sans mot lien, avec l'ordre des mots inversé, ... ; ce qui rend parfois difficile la communicabilité par écrit (mails, SMS, textes,...).

2.4. Les répercussions sur le plan pédagogique

→ Entendre n'est pas forcément comprendre

Bien que l'évolution des prothèses et implants permette, dans la plupart des cas, un certain gain auditif, il n'en reste pas moins qu'entendre n'est pas forcément comprendre. Les problèmes de compréhension ne sont pas liés à une limite intellectuelle mais bien au déficit auditif.

Les sons sont amplifiés, tant au niveau de la parole que du bruit ambiant. De ce fait, la personne sourde doit constamment se concentrer pour différencier les sons perçus. Cela lui demande une très grande quantité d'énergie. Il lui en reste donc peu pour traiter l'information reçue, la comprendre, faire des liens avec des apprentissages antérieurs ou réagir dans l'immédiateté.

L'expression orale de la personne sourde dépendra de son degré de surdité et de multiples facteurs propres à son histoire. Celle-ci est donc très variable d'une personne à l'autre allant de l'absence d'expression orale à une expression fluide et claire, très intelligible.

→ Difficultés à structurer leur pensée par l'écrit

La langue écrite est parfois une difficulté supplémentaire du fait que la surdité entraîne un handicap secondaire au niveau langagier tant en compréhension qu'en expression....

Pour les personnes sourdes ou malentendantes utilisant la langue des signes, une complexité est ajoutée, leur langue n'ayant pas la même syntaxe que la langue française. Ces personnes sourdes n'ont dès lors pas un accès aisé à la lecture ni à toutes les subtilités de la langue française et la lecture quotidienne d'un journal ne leur est, par exemple, pas accessible. Au niveau des apprentissages, cela s'associe à des difficultés tant au niveau de la découverte de textes ou de livres qu'au niveau de la rédaction, du fait même de leur manque de vocabulaire et de leurs difficultés à structurer leur pensée par écrit.

→ Créer des liens

S'intégrer au sein de la vie scolaire n'est pas chose aisée pour eux. En effet, les difficultés qu'ils rencontrent dans la communication ne leur permettent pas de créer facilement des liens avec les autres étudiants. Ils peuvent alors ressentir un sentiment de solitude. N'oublions pas que la surdité est un handicap invisible dont les conséquences sociales, psychologiques et pédagogiques sont souvent sous-estimées.

3. Les aides possibles

Les aides proposées doivent être perçues dans un contexte d'équité et d'égalité des chances à l'intérieur de l'établissement. Elles doivent être un moyen visant à réduire la situation de handicap de l'étudiant ; elle ne visent en aucun cas à fournir un avantage, une faveur à l'étudiant, mais à normaliser sa situation par rapport aux autres étudiants.

3.1. Le service d'accueil et d'accompagnement tel que défini dans le décret Enseignement Supérieur Inclusif paru le 30 janvier 2014

Chaque établissement d'enseignement supérieur doit créer en son sein un service d'accueil et d'accompagnement pour les étudiants à besoins spécifiques ; service qui recevra la demande de tout étudiant souhaitant la mise en place d'aménagement dans le cadre de son cursus scolaire.

Ce service doit répondre, entre autre, aux missions suivantes :

- L'accueil de l'étudiant
- L'analyse de la demande et de ses besoins
- Le suivi auprès des autorités académiques
- L'élaboration d'un Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI)
- La mise en œuvre, la coordination, l'évaluation et l'adaptation du PAI
- La coordination d'actions de sensibilisation, d'information et de formation
- ...

Toute association reconnue par les organes compétents de la Région Wallonne (AWIPH) et de la Commission communautaire française (PHARE) dont l'objet social et les missions visent l'intégration des personnes handicapées et/ou à besoins spécifiques peut

intervenir, en étroite collaboration avec l'institution, dans l'analyse de la demande et le Plan d'Accompagnement Individualisé de l'étudiant bénéficiaire.

Vous trouverez la liste complète de ces services en cliquant sur le lien suivant :
http://www.awiph.be/integration/apprendre_etudier/accompagnement+pedagogique.html

Ces services peuvent, dans certains cas bien précis, assurer la mise en place d'un accompagnement pédagogique : l'accompagnement pédagogique couvre l'encadrement de l'étudiant, en termes d'explications orales, de répétition de l'information, de tutelle pédagogique et, le cas échéant, d'interprétation en langues* des signes et ce, afin de pallier les difficultés de compréhension dues au handicap.

***L'interprétation**

En cas de besoin, l'étudiant sourd pourra bénéficier de la présence d'une interprète durant les cours. L'interprète respectera, dans son travail, trois lignes de conduite essentielles :

La fidélité du message

Le rôle de l'interprète est de transmettre, le plus fidèlement possible, le contenu et la forme des messages. L'intention et l'intonation sont respectées. En se plaçant généralement en face de l'étudiant sourd, outre le contenu pédagogique, l'interprète transmet l'ambiance de la classe (bavardages, rangements, bruits inhabituels,...) ainsi que la vie sociale (les conversations entre les élèves, les petites anecdotes,...) ;

La neutralité

L'interprète ne donnera aucun commentaire sur les méthodes de travail, la pédagogie,... De même elle n'intervient pas face à un

comportement sanctionnable de l'étudiant sourd : bavardages, ... L'interprète n'étant pas un professeur, elle ne peut pas assurer de remplacement ou de surveillance en cas d'absence momentanée du professeur.

Le secret professionnel

L'interprète est soumise au secret professionnel. Cependant, dans le cadre de sa collaboration avec le SAP, elle pourrait être amenée à communiquer des difficultés rencontrées par l'étudiant sourd durant les cours afin que le service puisse y répondre le plus adéquatement possible.

En situation d'interprétation, l'interprète est le porte-parole de l'étudiant sourd et ne parle pas en son nom propre. Elle amène l'étudiant à s'adresser directement aux professeurs par son intermédiaire en cas d'incompréhension des consignes ou des points abordés pendant la leçon. De même, elle tente d'inciter les étudiants de la classe qui l'interpelleraient au sujet du jeune sourd à s'adresser directement à lui.

Réception du message

Bien que l'interprétation soit simultanée, l'étudiant reçoit les informations quelques secondes après l'ensemble de la classe. Ses réactions seront donc décalées et il lui est très difficile de répondre aussi rapidement que ses pairs. L'interprète adapte sa manière de travailler en fonction des objectifs du professeur et des différentes situations. Lors d'exercices nécessitant un effort de concentration, l'interprète peut ne pas interrompre l'étudiant pour lui communiquer les informations qui arrivent au « compte-gouttes » mais les lui transmettre plus tard.

Afin de faciliter le travail de l'interprète et de ne pas accentuer les difficultés de simultanéité pour l'étudiant, prévoyez, dans la mesure du possible, de transmettre vos supports de cours (syllabus, vidéo, texte, compréhension à l'audition, ...), ou, à défaut sa structure, à l'avance à l'interprète afin qu'elle puisse déjà préparer son interprétation. Il est également important de prévoir une brève pause après chaque heure de cours. L'interprète n'a pas un rôle d'aide pédagogique, il interprète uniquement ce qui se dit oralement.



3.2. A quoi peut être attentif le corp professoral ?

L'accueil d'un étudiant sourd au sein de sa classe requiert quelques vigilances:

La communication

Pour accéder à votre parole, l'étudiant se basera sur le mouvement de vos lèvres et l'expression de votre visage. Cela engendre quelques aspects pratiques :

→ Veillez à rester dans le champ de vision de l'élève sourd

Pensez à vous placer dans son champ de vision, à ne pas vous mettre à contre jour et éventuellement à l'aide d'un mouvement de main à attirer son regard. En effet, les petits gestes jouent un rôle essentiel dans la communication avec l'étudiant sourd car ils complètent, accompagnent l'ensemble de votre message verbal. Assurez-vous dès lors que votre visage et votre bouche soient toujours visibles. Evitez par exemple, de parler en écrivant au tableau.

→ Parlez normalement

Votre débit de parole ne doit pas être trop rapide (l'étudiant sourd risque de décrocher), ni trop lent. Veillez à articuler, mais sans exagérer sinon la visualisation des mots est déformée.

Crier n'est ni utile, ni souhaitable : si l'étudiant a une surdité profonde, il n'entendra pas ; s'il est appareillé, cela risque fort de le gêner. Evitez de donner des informations importantes dans une ambiance bruyante ou agitée (fin de cours, pause, dans les couloirs...). Si cela est nécessaire, assurez-vous que l'étudiant ait bien compris en lui demandant de reformuler le message par exemple.

→ Système FM

Le jeune sourd peut disposer d'un appareil lui permettant d'accéder, avec une plus grande netteté, à la parole du professeur, ceci même à distance et dans un bruit ambiant. Cet appareil permet d'améliorer les conditions acoustiques ambiantes en amplifiant le message oral. Dans ce cas, il sera demandé au professeur de porter un micro-émetteur autour du cou.

→ Alarme incendie

Lorsqu'il y a des exercices ou de réelles évacuations de bâtiments, veillez à ce que l'étudiant ait reçu l'information et qu'il suive les autres élèves.

L'organisation de l'espace

Une classe calme et bien éclairée favorise la concentration de l'étudiant. Il faut être vigilant aux bruits et vibrations qui sont amplifiés par les prothèses et entraînent chez l'étudiant sourd une grande fatigue et une baisse de compréhension.

Le jeune se placera en fonction de ses difficultés et de ses besoins mais également selon la configuration de la pièce et de la présence ou non d'une interprète. Certains se positionneront au premier rang afin de pouvoir lire sur vos lèvres plus aisément; d'autres préféreront se mettre à l'arrière afin d'avoir accès à toutes les interactions qui se déroulent dans la salle.

L'adaptation didactique

- Parler face à l'étudiant.
- Ecrire le plus souvent au tableau permet de compléter et de structurer l'information donnée et de lever les ambiguïtés.
- Alternner, dans la mesure du possible, parole et lecture/prise de notes. La lecture suivie et la prise de note continue sont des exercices difficiles pour le jeune sourd : il ne peut, en même temps, lire sur les lèvres et lire un document ou prendre des notes. Pour suppléer les problèmes de prise de notes, la situation idéale est de disposer des notes du professeur ou, à défaut, celles d'un ou plusieurs élèves de la même année.
- Eviter de projeter des vidéos ou de diffuser des bandes sonores car le jeune sourd risque de ne pas percevoir les messages diffusés ou prévoir les adaptations nécessaires telles que la mise en place des sous-titres, la remise d'un support écrit,...
- En accord avec les enseignants et selon le type de surdité, des adaptations des évaluations et des cours pourront être envisagées.
- Communiquer par écrit : mail, SMS, fax,...
- Veiller à être attentif aux besoins et difficultés de l'étudiant (en concertation avec lui et le SAP) pour les excursions et les choix de lieux de stage.



4. Les références / Liens utiles

Centre pour Handicapés Sensoriels

Chaussée de Waterloo, 1510 - 1180 Bruxelles

Téléphone : 02/374.30.72 - Fax : 02/374.73.51

Service d'Accompagnement Pédagogique - SAP

Christiane Catherin - Assistante sociale : christiane.catherin@c-h-s.be

Aline Mottet - Assistante en psychologie : aline.mottet@c-h-s.be

Centre Comprendre et Parler

Rue de la Rive, 101 - 1200 Bruxelles

Téléphone : 02/770.04.40 - Fax : 02/772.62.88

Service d'Accompagnement Pédagogique - SAP

Gaëtane du Bus - Assistante sociale : gaetane.dubus@ccpasbl.be 0473/74.78.77

Muriel De Metser - Psychologue : muriel.demetser@ccpasbl.be 0471/70.62.18

Liens utiles

- Association de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs Francophones (APEDAF) www.apedaf.be
- Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB) www.ffsb.be
- Info-Sourds www.infosourds.be
- Personne Handicapée Autonomie Recherchée (PHARE) www.phare.irisnet.be
- Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH) www.awiph.be
- Centre pour Handicapés Sensoriels (CHS) www.c-h-s.be
- Centre Comprendre et Parler (CCP) www.ccpasbl.be
- Site de la langue des signes de Belgique Francophone <http://www.lsfb.be/>

La législation

- Décret relatif à l'Enseignement Supérieur Inclusif du Ministère de la Communauté Française du 30 janvier 2014, publié le 09 avril 2014.
- Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (2006), ratifiée en 2009 par la Belgique.
- La « Charte du sourd » réalisée par la Fédération francophone des sourds de Belgique

5. Fiche personnelle

Nom de l'étudiant :

Prnom :

Contact téléphonique:

Adresse mail :

5.1. Description du trouble

Type de surdité : Légère Moyenne Sévère Profonde

Type de communication : Orale Langue des signes A déterminer

Aide à la communication

Écoute la radio oui non

Visionnage vidéo oui non

Autre(s)

Choix de la place au sein de la classe à l'arrière à l'avant variable selon les cours



5.2. Volet académique

Nom de l'établissement :

Etudes suivies :

Branche/section :

Année d'études :

Année académique : 20...../20

Service d'accueil et d'accompagnement au sein de l'établissement

Personne de référence, de contact:

Téléphone :

E-mail :

5.3. Volet informatif

Existence dossier médical ? oui non

Personne de contact «ressources» pour le suivi de l'étudiant (SAP, logopède, associations, médecins, etc.)

-

-

-

Contacts utiles en cas d'urgence



En collaboration étroite avec les différents services d'accompagnement pédagogique